



Santine

MDPH

Départementale
des Personnes
Handicapées

Maison du Haut-Rhin

Les établissements d'accueil pour adultes



Jonathan



François

La loi de 2005 sur le handicap prend en compte le projet de vie de la personne handicapée. L'orientation vers des établissements spécialisés peut prendre différentes formes sous l'égide de l'équipe de professionnels de la MDPH. Selon les envies et les capacités de la personne, une décision est prise en commun pour bien appréhender l'avenir.

Voici une liste des types d'établissements existants.

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) :

Elle accueille les adultes gravement handicapés sur le plan mental, moteur, sensoriel ou en situation de poly-handicap et qui nécessitent l'aide constante d'une tierce personne.

Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) :

Il accueille les personnes handicapées inaptes à toute activité professionnelle ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour les gestes quotidiens et de soins médicaux permanents.

Foyer d'accueil spécialisé (FAS) :

Il accueille les adultes dans l'incapacité de travailler à l'extérieur mais qui ont préservé une certaine autonomie dans la vie quotidienne.

Foyer d'hébergement pour travailleur handicapé : Il accueille des travailleurs handicapés occupant un emploi en milieu protégé.

Foyer pour personne handicapée vieillissante : Il permet d'assurer la continuité de l'hébergement au-delà de 60 ans.

Service d'accueil de jour (SAJ) : Il convient aux personnes handicapées

ne pouvant pas intégrer un internat, travaillant à temps partiel dans un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ou restant dans le milieu familial. Il propose des activités favorisant leur autonomie.

Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) :

Il propose des activités professionnelles ainsi qu'un accompagnement médico-social pour les personnes dont la capacité de travail est fortement réduite par rapport à une personne valide.

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) :

Il vise à favoriser le maintien ou la restauration des liens familiaux, scolaires et professionnels. Il facilite l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Les intervenants sont essentiellement des travailleurs sociaux.

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) :

Il vise à favoriser le maintien ou la restauration des liens familiaux, scolaires et professionnels. Il facilite l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Il peut prendre en charge les soins. Les intervenants sont des travailleurs sociaux, des personnels médicaux ou paramédicaux.

A noter : internat, externat, à temps plein ou partiel, temporaire, l'orientation vers un établissement spécialisé peut prendre différentes formes.

Conseil Général



Haut-Rhin

L'Acteur de votre quotidien